



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

20^e CONGRÈS
4 AU 7 OCT. 2021

GUIDEL

Les cadres au cœur de la sécurité sociale

La lettre de La Michodière

N°17-2021 – 29 avril 2021

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Alain Gautron, Directeur Gérant



PROPOSITIONS DU SNFOCOS POUR UNE RELANCE DES NÉGOCIATIONS

DÉCLARATION D'ALAIN GAUTRON À LA RPN AIDANTS DU 28 AVRIL 2021

En 2019-2020, l'UCANSS a initié 2 cycles de négociations dont les bases s'avèrent fragiles et qui méritent d'être liées :

- Une négociation sur un dispositif d'aide aux aidants,
- Sur le système différentiel

Je demande aux Organisations Syndicales de déclarer que les 2 négociations sont indissociables et qu'aucune signature séparée n'est possible.

1/ Négociation différentiel

La baisse de la contribution patronale est inenvisageable pour l'ensemble des organisations syndicales sans un ensemble de contrepartie pour les salariés. La seule proposition de revaloriser les prestations au minimum de 1% est largement insuffisante. En effet cette contrepartie ne s'appliquera qu'à une population fermée et en diminution. C'est pour cela que les organisations syndicales demandent qu'une partie des économies réalisées soit affectée à « l'aide aux aidants ». Pour cela nous proposons de recourir à la technique du taux appel appliqué à la contribution de 2,01% qui permet de satisfaire à la revendication de l'employeur (« sa ligne rouge »).

En outre, dans le cadre d'une négociation transparente et loyale nous réitérons notre demande de communication du montant annuel de l'alignement sur paie ainsi que le montant de l'enveloppe DES régime Santé ; son taux de consommation et la ventilation des postes de dépenses.

2/ L'aide aux aidants

Chacun est d'accord pour construire un panier de biens et services au profit des aidants : prestation de service et complément de salaire qui est le plus délicat peut être à mettre en œuvre.

A ce titre il nous faut nous interroger si nous ne devrions pas placer cette réflexion sous l'égide de la CPP au titre de la Prévention et pas seulement de la CAPSSA ; En effet les 3 assureurs santé ont déjà des actions mises en place au titre

SOMMAIRE

Pages 1 à 2 :
Propositions du
SNFOCOS pour une
relance des
négociations
Déclaration d'Alain
Gautron à la RPN
Aidants du 28 avril
2021

Pages 2 à 3 :
INC Branche Famille du
29 avril 2021
Déclaration préalable
du SNFOCOS

Page 4 :
La Sécurité sociale
Un acquis à défendre

Pages 5 à 6 :
INC Recouvrement du
21 avril 2021
Questions du
SNFOCOS

Page 7 : Gestion
pension différentielle
Témoignage

Pages 8 à 9 :
Communiqué unitaire
1^{er} mai
Ensemble pour les
droits sociaux et les
libertés

Page 9 : Agenda

d'aide aux aidants et celles-ci seraient potentiellement intégrables au titre des actions de Prévention du système de santé.

3 / Une impérieuse condition pour le succès de la négociation : Sortir du CARCAN financier UCANSS

Il faut s'interroger sur les raisons qui enferment cette négociation à 2% des cotisations CAPSSA soit 2,3 millions au titre DES (*Degré Elevé de Solidarité*) dont l'application n'est pas une obligation (Il conviendrait alors de modifier les statuts de la CAPSSA).

Nous proposons d'affecter les ressources suivantes à la négociation Aidants :

- 2,3 millions CAPSSA, dotation fléchée par l'UCANSS,
- 5,5 millions, partage des économies sur la baisse de la contribution employeur sur le différentiel,
- Saisine du CA de la CAPSSA pour une étude sur la faisabilité de l'octroi d'une enveloppe de 5 millions d'euros sur les fonds propres disponibles en respectant le principe prudentiel.

Pour faciliter la gestion, nous proposons de créer un Fond de Prévention Prévoyance et Santé pour l'ensemble des agents de la Sécurité Sociale. Ce fonds permettrait de satisfaire les revendications/propositions de l'ensemble des organisations syndicales sans mettre en cause les équilibres budgétaires inclus dans les COG.

Alain Gautron, Secrétaire Général du SNFOCOS



INC BRANCHE FAMILLE DU 29 AVRIL 2021

DÉCLARATION PRÉALABLE DU SNFOCOS

Pendant cette période de 3ème re-confinement liée à la crise sanitaire, les personnels des CAF continuent à déployer tout l'effort nécessaire pour payer et maintenir les droits des familles allocataires en véritable professionnel responsable.

Le personnel continue d'assurer ses missions dans un contexte de télétravail conjugué à des impératifs de garde d'enfant avec souvent aussi le suivi de leur enseignement à distance.

L'effort du personnel est considérable au regard de la complexité des dossiers amplifiée par les nouvelles réformes réglementaires, (AL, médiation financière...), ainsi que par des changements de situations plus fréquents générés par la dégradation du contexte socio-économique des allocataires du fait de la crise sanitaire.

La gestion de la charge ainsi que l'évolution des décisions relatives au confinement ont contraint les agents à déplacer leur période de congés dans l'intérêt du service à rendre aux usagers.

Les agents dont l'activité n'est pas totalement ou pas du tout télétravaillable se trouvent aussi confrontés à la **difficulté d'assurer le présentiel, la garde et le suivi scolaire à distance de leurs enfants !**



Néanmoins, et plus globalement, la charge de travail est maîtrisée, 5 jours de stock dans un tel contexte est une performance à souligner, car elle traduit les efforts considérables fournis par le personnel, malgré les difficultés qui ont accompagné la réforme AL :

- L'absence de base école pour accompagner la formation d'une manière opérationnelle.
- Une adaptation lente et peu réactive du SI.

La période écoulée a été beaucoup marquée par les fréquentes défaillances dans les outils et dans le SI (anomalies atteignant un volume inédit nécessitant un travail quasi quotidien de traitement « en masse » de listes correctives, erreurs d'exceptions bloquant les liquidations dans Nims, rupture ou problème de connexion sur les applications nationales et outils collaboratifs, défaillance de la plate-forme téléphonique, informations erronées dans le Caf.fr).

Face à cette situation, le SNFOCOS demande une pause dans les évolutions apportées au SI, notamment pour les applicatifs NIMS et NSI, afin de prioriser la résolution des nombreuses anomalies et dysfonctionnements en cours qui s'empilent au rythme des versions qui sont mises en exploitation, afin d'aboutir à une situation conforme aux attentes des allocataires, des partenaires mais aussi des salariés des Caf et de la DSI et des CDR.

De plus, il est d'ores et déjà programmé d'intégrer début mai les bénéficiaires de l'APL accession dans le dispositif annexé de la réforme AL, qu'en est-il pour les intégrations à venir PPA ?



L'absence de nouvelle classification motivante, **la valeur du point toujours gelée et la restitution des postes sont loin de la reconnaissance méritée et attendue par les agents de la branche !**

De plus, de nombreux agents et cadres perçoivent eux-mêmes la PPA depuis plus d'un an, bref **des « salariés pauvres » s'occupant d'allocataires pauvres**, du fait même des orientations de la politique de rémunération des personnels de la branche famille.



Cette politique de rémunération n'est **pas à la hauteur de la reconnaissance légitime espérée par l'ensemble des salariés** qui ont œuvré pour que la Sécurité sociale soit toujours au rendez-vous des enjeux et des attentes de la population en grande souffrance, depuis notamment, le début de la crise sanitaire.

Comment les cadres peuvent-ils absorber tout cela, sachant en plus que se profile la période de préparation des EAEA avec des journées OFF de préparation qui sont aussi déjà prévues dans certains organismes en avril et mai prochains ?

Le SNFOCOS, revendique une nouvelle fois une meilleure considération du personnel par la reconnaissance de l'investissement des cadres, et notamment leur statut.

Monsieur le Directeur Général, le SNFOCOS vous demande de relayer et d'appuyer ces demandes.

Le personnel de la branche famille compte sur votre soutien et appui à ses revendications légitimes.

*La Délégation du SNFOCOS : Driss Cherifi, Eliane Maguet, Thierry Faivre et
Christophe Rabot*

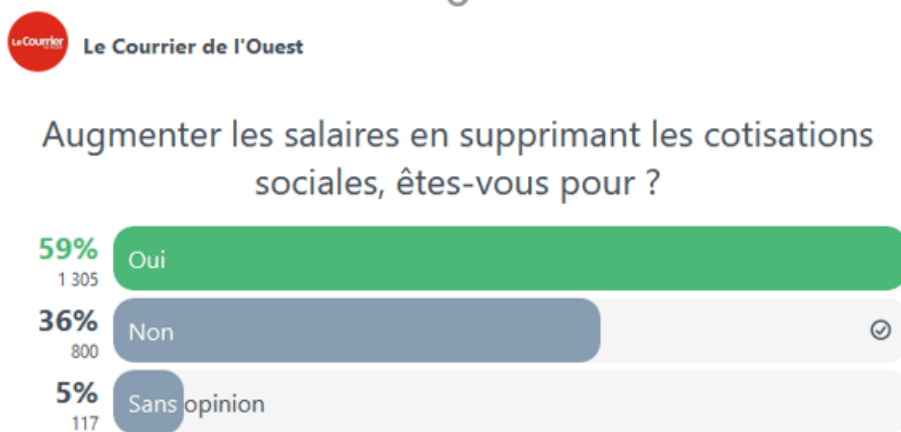


LA SÉCURITÉ SOCIALE UN CONQUIS À DÉFENDRE

Depuis 1 an, la Sécurité sociale et son personnel sont au rendez-vous. Le rôle d'amortisseur social de notre système a été reconnu et salué maintes fois, même s'il ne se traduit par aucun geste à destination du personnel.

D'aucuns auraient pu penser que cela offrirait un « totem d'immunité » à la Sécu. Il n'en est rien.

Le 18 avril dernier, Ouest-France a diffusé un « sondage » dont les résultats, au 28 avril 2021, peuvent inquiéter. En effet, près de 2/3 des répondants se déclarent favorables à la suppression des cotisations sociales :



Hélas, ce n'est pas anodin et le mal va plus loin car ce « sondage » prend sa source dans l'actualité.

En effet, dans un entretien accordé au JDD dimanche 18 avril 2021, M. PELTIER, vice-président délégué du parti Les Républicains a déclaré : « Je propose de créer un choc de pouvoir d'achat en supprimant toutes les cotisations sociales, pour les salariés comme pour les employeurs. »

Ce serait la fin du salaire différé, que FO défend et auquel elle demeure attachée, au profit d'une fiscalisation et donc d'une étatisation du système. Dans des propos emprunts de démagogie, ce soutien annoncé de M. Xavier BERTRAND explique, pêle mêle, que :

- « Chaque Français verra son salaire brut devenir son salaire net : un Français qui gagne 1 700 euros net passera ainsi à 2 200 euros net »
- « Les 490 milliards d'euros de la protection sociale seront intégralement financés par un micro-prélèvement de 2 % sur les transactions financières et les paiements électroniques, qui rapporterait 540 milliards d'euros par an à l'État »
- Les dépenses publiques seraient réduites de 100 milliards d'euros, notamment avec la mise en place d'une carte Vitale biométrique pour lutter contre les fraudes sociales
- 15 milliards d'euros seraient quant à eux économisés sur les retraites et les abus des arrêts maladie.

Ces déclarations menacent gravement la Sécurité sociale, fruit du combat syndical, et s'en prennent tant à ses fondements qu'à son rôle socio-économique. Comme notre confédération le rappelle régulièrement, « le pouvoir d'achat se mesure au bas de la fiche de paie et dans les colonnes relatives aux prélèvements sociaux, générateurs de droits ».

Pour le SNFOCOS, chaque adhérent doit s'en souvenir et le faire entendre autour de soi pour défendre notre Sécu et nos emplois.

Chafik El Aougri, Secrétaire National en charge de la Branche Maladie, de l'assistance juridique et la représentativité, de l'assurance santé complémentaire et de la formation professionnelle



INC RECOUVREMENT DU 21 AVRIL 2021

QUESTIONS DU SNFOCOS

Concernant les points inscrits à l'ordre du jour, nous souhaiterions obtenir les précisions suivantes :

1 Transfert du recouvrement des cotisations de retraite complémentaire

La date du transfert est-elle maintenue au 01/01/2022 alors même que dans un courrier adressé à la Direction de la Sécurité sociale (DSS), le 22 janvier 2021, le Président de l'association Simplification et dématérialisation des données sociétés (SDDS), alerte sur les difficultés que soulève cette réforme ? Il indique notamment que plusieurs points techniques ne permettront pas de mener ce projet en temps et en heures et que ses adhérents (95% des payés du privé et 75% du public) dégagent leur responsabilité si le projet était maintenu pour le 1er janvier 2022.

Combien de salariés des GPS seront repris par les Urssaf, à défaut d'un nombre définitif, nous souhaitons avoir une idée de l'ordre de grandeur ? A quelle date ? Dans quels organismes seront-ils affectés ? Pour quelles tâches ? Quelles seront les formations qui leur seront dispensées ?

L'intervention des experts des GPS en expertise niveau 2 mentionnée dans le document support sera-t-elle effectuée par ses salariés intégrés aux Urssaf ?

L'intégration de ces personnels sera-t-elle prise en compte pour le calcul des suppressions de postes prévues par la COG ?

2 Accompagnement des publics de l'Urssaf pendant la crise sanitaire

Y aura-t-il une aide « Covid 3 » pour les TI et les AE pour la période du troisième confinement ?

Nous nous étonnons qu'aucun point relatif à la situation des salariés des Urssaf ne figure à cet ordre du jour.

3 Nous souhaiterions avoir un point sur le **transfert du recouvrement de la DOETH** et notamment sur les délais pour le calcul de l'effectif moyen qui devait à priori être fourni par l'Urssaf aux entreprises le 31 mars. Quelles sont les raisons de ce retard de calendrier ?

4 Nous souhaiterions également avoir un point sur le **transfert des FEND**. Quelles sont les modalités prévues pour obtenir l'intégralité des informations lorsque les documents transmis par l'Urssaf en charge de l'activité sont incomplets ?

5 A compter du premier confinement il a été demandé aux agents en travail à distance de laisser leurs ordinateurs connectés le soir afin que **les mises à jour informatiques** puissent être effectuées tout en préservant la bande passante. Depuis cette date, ces préconisations sont toujours d'actualité. Il semblerait toutefois souhaitable que ces mises à jour ne soient pas programmées le vendredi soir à 19h la majorité des agents ayant débranché leur ordinateur pour le week-end. En effet, ces mises à jour tardives peuvent bloquer le début d'activité du lundi matin mais également saturer inutilement les services informatiques locaux de questions à ce sujet.

6 Situation des personnels du contrôle :

Pourquoi ne pas enfin développer la visite conseil en entreprise, qui peut être réalisée à distance, au lieu de maintenir les contrôles dans des conditions plus que dégradées, compte tenu de la situation sanitaire ?

- **Ces contrôles sont souvent mal perçus** par les entreprises contrôlées compte tenu des ciblage effectués : contrôler des pharmacies, des cabinets médicaux, des maisons de retraite, des entreprises d'aide à domicile... etc semble particulièrement peu pertinent au regard de leur sollicitation particulière dans le contexte de crise sanitaire. De même, imaginer que des entreprises de transport ou de bâtiment, des PME, GE ou TGE peuvent être contrôlées intégralement en distanciel démontre une méconnaissance totale de cette activité.

- **Même à distance le contrôle est tributaire de la Covid**, un certain nombre des interlocuteurs de entreprises peuvent se retrouver soit cas contact, soit cas Covid. Dans ces conditions, les relances pour obtenir les documents sont impossibles et entraînent de nombreux retards et éventuellement des difficultés de procédure pour les TPE avec les délais de procédure

contraints. Cette « indisponibilité des interlocuteurs » concerne également les parents d'enfants notamment en bas âge pendant ce troisième confinement qui ne peuvent télétravailler « qu'en mode dégradé ».

- Compte tenu des **pressions statistiques qui sont maintenues localement**, des difficultés du contrôle à distance, de l'allongement de la durée du contrôle qui en résulte, nombreux sont les collègues qui se rendent de façon quasi systématique en entreprise même si les conditions sanitaires de leur accueil ne sont pas garanties, **ce qui est inadmissible**. Certains managers n'ont pas compris que les inspecteurs refusent de partir en grand déplacement plusieurs semaines, notamment sur Paris, pour le contrôle des TGE alors que les restaurants sont fermés et que le couvre-feu était fixé à 18h ! Nous demandons à ce qu'il n'y ait pas d'objectifs chiffrés pour l'année

2021 et à ce que tous nos collègues voient leur santé préservée avant tout !

- De même, le **contrôle de l'année 2020** devrait être effectué alors que tous les outils ne sont pas encore mis à disposition et que les consignes notamment relatives au contrôle du chômage partiel ne sont pas communiquées.

- De plus, **les dysfonctionnements d'ORC sont nombreux**, les périodes en feu rouge fréquentes ce qui complexifie encore plus la situation et alourdit encore un peu plus la pression sur les agents du contrôle.

Enfin, après tous les efforts d'accompagnement mis en place, **cette pression nuit à l'image des Urssaf** et les réflexions « vous avez distribué des aides et maintenant vous nous empêchez de travailler et vous venez récupérer l'agent » fusent rapidement de la part de certains cotisants.

*Emmanuelle Lalande, Secrétaire Nationale du SNFOCOS
en charge de la Branche Recouvrement*

POUR RAPPEL

JOURNÉE CONFÉDÉRALE DES CSE DU 11 MAI 2021

La prochaine journée confédérale des CSE, intitulée « CSE 3.0 vers une nouvelle ère », aura lieu le 11 mai 2021 et se fera, compte tenu des mesures sanitaires, en visioconférence.

Pour vous inscrire et recevoir le lien de connexion, une seule adresse mail :

secretariatnego@force-ouvriere.fr

Pour plus d'informations sur cette journée, notamment le programme prévisionnel voir [ici le dernier numéro de l'InFO des CSE](#)



CSE 3.0
VERS UNE
NOUVELLE ÈRE ?

11 MAI 2021 JOURNÉE CONFÉDÉRALE DES CSE
EN VISIOCONFÉRENCE

Pour vous inscrire et recevoir le lien de connexion, envoyez un mail à : secretariatnego@force-ouvriere.fr

FO



GESTION PENSION DIFFÉRENTIELLE

TÉMOIGNAGE

Une ancienne cadre dans une CPAM, désormais retraitée, nous a fait parvenir en date du 19 avril dernier, ce témoignage par le biais de notre formulaire de contact du site www.snfocos.org

Madame, Monsieur,

A la recherche d'informations, je viens de prendre connaissance de votre page Facebook qui répond intégralement à toutes mes attentes d'informations.

Je recherchais notamment s'il existait des réclamations concernant la gestion par PREVERE du différentiel CPPOSS. Et là, je tombe sur La lettre de la Michodière du 8 avril 2021 – 27 e année - N°1262 2 qui traite justement de ces problèmes.

De ce fait, je tiens à vous apporter mon témoignage :

Depuis que cet organisme gère ce différentiel, je me bats, à chaque échéance pour les délais de traitement.

cf copie du mail reçu le 16.04 : « Je comprends votre mécontentement et je vous informe que le prochain versement de votre rente sera effectué le 5 du mois, nous avons réussi à avancer les dates pour les prochains paiements.

Vous trouverez également en pièce jointe le document demandé

Je vous renouvelle mes excuses et votre virement est en cours et devrait apparaître d'ici peu sur votre compte

Vous en souhaitant bonne réception

Cordialement.

Directeur des Opérations" PREVERE »

Les échéances de règlement sont bien trop tardives au regard de la définition "à terme échu" qui devrait créditer les comptes au cours de la première semaine du mois qui suit.

Or, les virements sont déjà annoncés au cours des secondes semaines (les 14 ou 15 du mois qui suit l'échéance) et sont effectivement crédités au cours des 3ème semaines.

Pour l'échéance "à terme échu" du 1er avril, le versement est annoncé pour le 14 avril et ne figure sur mon compte qu'aujourd'hui le 19 avril !!!! Et il en est de même pour toutes les échéances.

Depuis la gestion par Préverè, j'ai contacté l'UCANSS qui ne m'a jamais répondu, l'AGIRC, Humanis, le médiateur Agirc Arrco (qui me répond le 14 janvier que ma demande sera traitée prochainement ...) et enfin, la semaine dernière la DGCCRF secteur banques et assurances pour leur signaler la gestion erratique de cet assureur.

Puis subitement, **je reçois un mail (copie ci-dessus)** m'informant que par miracle, le différentiel serait versé le 5 du mois lors de la prochaine échéance.

Cela m'avait déjà été promis le trimestre précédent ... Toutes les pensions n'étant pas mirobolantes, le moindre centime est le bienvenu et cet organisme nous prive des quelques sous découlant des intérêts bancaires par quinzaine.

Le second problème que j'ai également signalé dès le départ, c'est la convivialité et l'accessibilité de leur site. On n'y retrouve quasiment rien.

A ce jour, l'attestation de paiement concernant les montants imposables n'est toujours pas en ligne et vient de m'être envoyée en pièce jointe "exceptionnellement" dans le mail (copie ci-dessus). Il a donc fallu aussi que je le réclame pour y avoir accès, comme chaque année d'ailleurs.

Bref, ce site est déplorable à l'instar de la gestion des comptes de cet assureur.

Si vous parvenez à faire avancer ce dossier, tant mieux car au rythme de mes réclamations et de leurs réponses, les trimestres passent et mon dossier s'éteindra naturellement...

Je voulais juste vous faire part de mon témoignage et du peu d'intérêt que porte l'UCANSS et l'AGIRC/ARRCO à ce problème. Je verrai quelle sera la suite donnée par la DGCCRF.

Un grand merci pour ce site (SNFOCOS) très complet.

Cordialement.

COMMUNIQUÉ UNITAIRE 1^{er} MAI

1^{er} MAI 2021 : ENSEMBLE POUR LES DROITS SOCIAUX ET LES LIBERTÉS



Depuis plus d'une année, la pandémie liée à la Covid bouleverse la vie, le travail, les libertés individuelles et collectives des populations sur tous les continents.

En France, le 1er mai, journée internationale des travailleurs et travailleuses va, une nouvelle fois, se dérouler dans un contexte de crise sanitaire.

La persistance de la circulation des virus est rendue plus alarmante par l'insuffisance des moyens de notre système de santé publique, moyens matériels et humains particulièrement dans les services de réanimation mais aussi dans les établissements hospitaliers, médicaux sociaux ou encore dans les déserts médicaux.

Ce constat indéniable de difficultés d'accès aux soins trouve ses causes dans des choix budgétaires visant à faire toujours plus d'économies. Pour nos organisations, il est temps de mettre en œuvre un plan d'urgence pour rebâtir un système public de santé à hauteur des besoins.

Le « bout du tunnel » tant espéré est également ralenti par une carence d'approvisionnement en vaccins. L'insuffisance de moyens consacrés à la recherche publique et à la production du médicament n'est pas sans lien avec cette situation de pénurie. Les organisations signataires renouvellent leur demande d'une mise à disposition accélérée de vaccins sûrs et efficaces pour toutes les personnes qui le souhaitent.

Cette crise sanitaire se double d'une crise économique et sociale très grave malgré les dispositifs mis en œuvre et malgré la solidité de notre système de protection sociale.

Pourtant, l'emploi et les salaires sont affectés et pourraient l'être durablement.

L'incertitude quant au redémarrage de l'activité de nombreux secteurs, à l'arrêt ou au ralenti depuis des mois, et aux conséquences à plus long terme, gagne.

De trop nombreux plans sociaux, de restructurations injustifiées, de délocalisations d'activités avec leur cortège de suppressions d'emploi sont en cours. Beaucoup d'entreprises ont pourtant bénéficié d'aides publiques importantes sans aucune contrepartie. Nos organisations exigent leur conditionnalité au respect de normes sociales et environnementales et à la préservation des emplois, tant dans l'industrie que dans les services. A l'éducation nationale, dans les services publics, comme dans les différentes administrations, les suppressions de postes se poursuivent. Il est temps de stopper l'hémorragie par des recrutements indispensables à l'exercice de missions de qualité.

La précarité et la pauvreté gagnent du terrain en particulier chez les jeunes et les salariés fragilisés par des contrats à durée déterminée. De plus en plus, émerge le sentiment d'une génération sacrifiée. Nos organisations demandent en urgence un plan de soutien supplémentaire en direction de la jeunesse.

Au lieu de cela, la réforme de l'assurance chômage, rejetée par toutes les organisations syndicales et qui n'a d'autre but que de faire de nouvelles économies, est poursuivie.

Elle pourrait pénaliser plus 1,7 millions de demandeurs d'emploi, parmi eux les plus précaires et particulièrement les plus jeunes.

Nos organisations renouvellent leur exigence d'abandon de la réforme aux conséquences désastreuses, elles entament des recours juridiques pour faire échec à sa mise en oeuvre et se mobilisent, aux côtés des salariés précaires, des intermittents, des saisonniers, intérimaires, etc.

Elles militent pour le renforcement de la protection sociale qui passe également par l'abandon définitif de tout projet régressif en matière de retraites. Elles s'opposent aux velléités d'intégrer au projet de loi de finances de la sécurité sociale, la part de budget de l'État consacrée à l'Agirc-Arrco et à l'Unedic.

Le contexte de crise sanitaire conduit aussi à limiter les libertés et le rôle pourtant essentiel du syndicalisme. Nos organisations combattent toutes les entraves à l'activité syndicale et toutes les atteintes aux libertés individuelles et collectives notamment le droit constitutionnel de manifestation.

Elles condamnent la prolongation sans fin de l'état d'urgence et appellent au retrait des dispositions contenues dans le projet de loi sécurité globale et les décrets sécurité intérieure qui remettent en cause ces libertés.

Le 1^{er} mai est une journée qui unit internationalement les travailleurs et travailleuses avec leurs organisations syndicales. Le progrès des droits sociaux et des garanties collectives est conditionné à ce que tous les peuples puissent vivre en paix et disposent des libertés individuelles et collectives indispensables à leur développement.

Nos organisations réaffirment leur soutien aux combats qu'ils mènent avec leurs syndicats pour la justice sociale. Elles dénoncent la répression sanglante qui s'abat sur la population en Birmanie (Myanmar), ainsi qu'à l'encontre du syndicat HKCTU à Hong Kong dont le secrétaire général Lee Cheuk Yan est menacé de prison. Elles agissent pour le respect immédiat des droits démocratiques et syndicaux.

Nos organisations CGT, FO, FSU et Solidaires appellent toutes les travailleuses et travailleurs à se saisir du 1^{er} mai, partout en France, pour en faire une journée de mobilisation et de manifestation, pour s'engager avec détermination pour l'emploi, les salaires, les services publics, la protection sociale, les libertés et la paix dans le monde.

AGENDA

4 mai 2021 :
RPN Système
différentiel

10 mai 2021 :
Commission des fonds
de solidarité

18 mai 2021 :
Commission Exécutive
du SNFOCOS

RPN Annexes
techniques de
l'intéressement

Du 4 au 7 octobre 2021
Congrès du SNFOCOS

NOS PARTENAIRES



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX
SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)

20^e CONGRÈS
4 AU 7 OCT. 2021

GUIDEL 



SNFOCOS

Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

Les cadres au cœur de la sécurité sociale